

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

MOTION M02 -2017

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	57
Votants	69
Pouvoirs	12

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 septembre 2017

LE 28 septembre 2017, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU TECHNICENTRE SNCF DE PERIGUEUX

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, DE PISCHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERRAUD-DAUSSE, RAT-SOULLER, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, CHERON, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, LE PAPE, RIGAUD, MERILLOU, AUDI, CIPIERE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, RAUZET, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, LAROCHE, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADES, DUCENE, HERBRETEAU, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, GATAULT, LEON, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPLAT, BONNET, LARRE, ████████, COURNIL, GARRIGUE, TESTUT, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, FRADON, LACOSTE, PUYRIGAUD, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, GUILLEMET, LOURD, GRELLETY, RATIER, USCAIN, COLBAC, LE ROUX.

POUVOIRS :

M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. BONNET	Pouvoir à	M. BREAU
Mme SALINIER	Pouvoir à	M. SUBERBERE
M. COURNIL	Pouvoir à	M. PASSERIEUX
M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. CACAN
Mme GATAULT	Pouvoir à	M. RIGAUD
Mme DATRIER	Pouvoir à	M. TENAILLON
M. DUNOYER	Pouvoir à	M. AUDI
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. GRELLETY	Pouvoir à	M. LEGAY
M. LE ROUX	Pouvoir à	M. DUCENE

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU TECHNICENTRE SNCF DE PERIGUEUX

Envoyé en préfecture le 05/10/2017

Reçu en préfecture le 05/10/2017

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20171002-M022017-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la motion suivante :

La situation du Technicentre industriel Charente Périgord, qui emploie plus de 500 salariés sur le site de Périgueux et constitue à ce titre le premier employeur industriel de l'agglomération, est aujourd'hui fragilisée par l'instabilité des commandes qui lui sont faites et le manque de perspectives économiques de court et moyen terme dans son champ d'activités qu'est la maintenance lourde du matériel ferroviaire roulant.

Mobilisés depuis plusieurs mois, les salariés de l'entreprise ont entrepris de sensibiliser élus et habitants du territoire à l'absence de visibilité économique qui affecte leur structure et aux risques majeurs pesant sur l'activité et l'emploi.

L'agglomération du Grand périgueux ne saurait demeurer passive devant des mesures qui aggraveraient la situation de l'emploi et de la production industrielle sur le territoire, qui présente déjà l'un des plus forts taux de chômage de Nouvelle Aquitaine.

Des démarches nombreuses ont été accomplies sans relâche par les élus du territoire, qui peinent aujourd'hui encore à obtenir une information fiable et quantifiable s'agissant de la stratégie de maintenance de la SNCF dans les prochains mois et les prochaines années. Pour sa part, le Conseil Régional d'Aquitaine travaille lui aussi à des pistes de développement d'activité dans le champ, certes plus restreint, de ses compétences.

Les élus du Grand Périgueux exigent de l'entreprise publiques SNCF Mobilités qu'elle apporte des réponses concrètes et objectives quant au maintien de l'activité industrielle sur le site de Périgueux, et exigent du Gouvernement qu'il agisse en faveur de l'emploi industriel dans un territoire en difficultés économiques tel que le nôtre.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE :

- d'adopter la motion telle que présentée ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

Périgueux, le

02 OCT. 2017


Le Président
Jacques AUZOU